

CAPa Maréchal-Ferrant

FORMATION EN APPRENTISSAGE (SUR 2 OU 3 ANS)



 CFA
CFPPA
AGRIPOLE
ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
LES MÉTIERS DU CHEVAL ET DE L'AGRICULTURE

La formation

Objectifs du CAPa Maréchal-Ferrant

Ce diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture permet de se former au métier de maréchal-ferrant. À la fin de votre formation à AgriPôle, vous maîtrisez diverses techniques de forge et savez ajuster des fers mécaniques au pied de l'équidé ; vous savez également poser crampons, semelles, plaques, résines et silicones ; vous êtes familiarisé.e avec les innovations en maréchalerie et disposez de notions de ferrage thérapeutique et orthopédique. Dans le même temps, vous avez acquis une compréhension fine de l'équidé, de son comportement et des manipulations adaptées en vous pré-occupant de l'harmonie entre bien-être et performance du cheval. Vous comprenez la biomécanique de l'équidé afin d'analyser, entretenir et améliorer sa locomotion : parage, soins, ferrure, prothèses. Enfin, vous comprenez les bases de la création et de la gestion d'entreprise de maréchalerie : aspects juridiques, financiers et fonctionnels et organisationnels. Vous savez communiquer en clientèle, y compris en anglais, et avec les professionnel.le.s dont vous êtes entouré.e.

Rythme

- ♦ **Durée** : Formation alternée sur deux ou trois ans en fonction du résultat de positionnement et des VAA (Validation des Acquis Académiques)
 - ⇒ 12 semaines de 35 heures de présence au CFA par an (soit 420h par an)
 - ⇒ 40 semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés
 - ⇒ Rythme indicatif : regroupement d'une semaine au CFA toutes les 3 semaines environ
- ♦ **Début de la formation** : en septembre (possibilité d'entrée en formation permanente)

Répartition horaire et contenu des modules

Les modules sont répartis en unités capitalisables (UC) :

		Formation en : 2 ans		3 ans
UC générales (144 heures sur 2 ans / 576 heures sur 3 ans)				
◆	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie sociale	0h	216h	
⇒	Histoire, géographie, éducation socio-culturelle, économie générale, mathématiques et informatique			
◆	UCG 2 : Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	48h	108h	
⇒	APSAES (activités physiques sportives, artistiques et d'entretien de soi) et sciences			
◆	UCG 3 : Interagir avec son environnement social	96h	252h	
⇒	Lettres, Anglais, vie de l'alternant et récupération du vécu			
UC professionnelles (696 heures sur 2 ans / 684 heures sur 3 ans)				
◆	UCP 1 : Réaliser des travaux de maréchalerie	456h	348h	
◆	UCP 2 : Réaliser des interventions sur les équidés	96h	180h	
◆	UCP 3 : Assurer le fonctionnement de l'atelier de maréchalerie	96h	108h	
◆	UCARE : Mise en œuvre de technique de collage de fers ou de résine	48h	48h	

Evaluation et validation du diplôme

Le diplôme est composé de 7 UC. Son obtention est conditionnée par la validation de chacune d'entre elles. Les candidat.e.s déjà titulaires d'un diplôme ou titre de niveau 3 ou supérieur peuvent faire valoir une équivalence de droit des UC générales et donc les valider de façon automatique. Le/la candidat.e conserve le bénéfice des UC acquises à vie et peut repasser les UC manquantes dans le cadre d'un redoublement, en candidat.e libre ou en formation professionnelle libre.

Nombres clés

45%

Taux d'obtention du diplôme - Session 2025

26%

Taux de rupture des contrats (2024-2025)

9%

Taux d'interruption en cours de formation (2024-2025)

92% (dont 65% en poursuite d'études)

Taux d'insertion professionnelle (à 6 mois) - Session 2025

99%

Taux de satisfaction des apprenti.e.s (moyenne 2022-2025)

Que fait-on après ?

L'obtention du CAPa Maréchal-Ferrant est indispensable pour pouvoir créer ou reprendre une entreprise. Il permet aussi de trouver une place salariée dans une société ayant des besoins en maréchalerie.

La poursuite d'étude est également possible vers un BTM Maréchal-Ferrant, diplôme de niveau 4, qui permet aux apprenti.e.s de gagner une précieuse expérience avant de s'installer.

Frais de formation

Tarifs des pensions au 1er septembre 2025 (hébergement possible à l'internat) :

- ◆ Déjeuner : 4,39€
- ◆ Nuitée + petit-déjeuner + déjeuner + dîner : 14,38€

AIDES DE L'OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)

Pour tout contrat d'apprentissage signé, les frais annexes d'hébergement et de restauration s'élèvent à 370 € par an (forfait 5 jours sur 12 regroupements), le reste étant pris en charge par l'OPCO qui attribue également aux primo-entrants une aide financière à l'équipement.

Rémunération de l'apprenti.e

La rémunération, fixée par la Loi pour la Liberté de Choisir son avenir Professionnel (LCAP), est un pourcentage du SMIC (1 823,03 € au 1er janvier 2026) suivant le barème indicatif suivant (se référer également à la convention collective qui peut être plus favorable) :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16-17 ans	27% (499 €)	39% (710 €)	55% (1 002 €)
18-20 ans	43% (783 €)	51% (929 €)	67% (1 221 €)
21-25 ans	53% (966 €)	61% (1 121 €)	78% (1 421 €)
26 ans et +	100% (1 823 €)	100% (1 823 €)	100% (1 823 €)

Aides à l'embauche (LCAP) :

Pour les contrats signés à partir du 24 février 2025, l'employeur peut bénéficier d'une aide pour l'embauche d'un.e apprenti.e d'un montant unique de 5 000 €.

(uniquement pour la première année d'exécution du contrat)

Intégrer la formation

Modalités d'inscription

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- ◆ Etre âgé.e de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration ;
- ◆ Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième ;
- ◆ Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être mis.e en relation avec la référente handicap de notre centre.

Dossier d'inscription disponible sur demande auprès du secrétariat du CFA-CFPPA :

- ⇒ 02.33.91.02.29
- ⇒ cfa.st-hilaire@educagri.fr

Positionnement

Chaque candidat.e est invité.e à réaliser un positionnement constitué d'évaluations pratiques et d'un entretien avec l'équipe des formateurs et formatrices chargée.s des enseignements.

L'entretien et les évaluations permettent d'évaluer les motivations du/de la candidat.e et d'ajuster le parcours de formation en fonction de ses acquis.

Le centre de formation

Equipe administrative et pédagogique

- ⇒ Des formateurs et formatrices spécialistes de leur domaine d'intervention, qui vous accompagnent dans la réalisation de votre projet professionnel et des intervenant.e.s professionnel.le.s
- ⇒ Une secrétaire, une infirmière, une référente handicap, une assistante sociale et un technicien informatique et multimédia.

Equipement et matériels

- ⇒ Un atelier de maréchalerie de 1 500m² avec 32 forges fixes et 8 stalles de ferrage ; un centre équestre ; un tapis roulant ; un squelette cheval adulte ; du matériel innovant ...
- ⇒ Des salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur, un CDI



JM - Mise à jour : 6 février 2026

AGRIPÔLE
ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT
LYCÉE AGRICOLE CFA CFPPA CENTRE ÉQUESTRE EXPLOITATION AGRICOLE

CFA / CFPPA Agri'Pôle Saint-Hilaire
400 route de Fougères
50600 Les Loges-Marchis
02.33.91.02.29
cfa.st-hilaire@educagri.fr



Itinéraires & horaires :

atoumod.fr

